Commune de MONTBERT

(Loire-Atlantique)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>OBJET</u>:

Accueil périscolaire : fixation des tarifs au 1° septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 27 juin 2023

Etalent présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques —BENOIT Frédéric - MAUDET Béatrice — DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine — BACHELIER YVES - LELIEVRE Véronique — DE BOURMONT Marie-Agnès - ARNAUD Marie-Hélène — NICOLLE Jimmy — BABONNEAU-VALLET Noémie — HERBERT Véronique - TEMPLIER Jérémie — HEGRON Gildas — BOURÉ Yohann - BISAZZA Romain - AIRIAUD Catherine — GUILLET Manuela

<u>Etalent absents :</u> M GOSSEYE Paul (pouvoir à M MIRALLIE) – M ROUYER Mickaël (pouvoir à M BISAZZA) - M HAMON Christophe (excusé) – Mme BERTON Sylvie (excusée) – M DUQUESNE Laurent (excusé)

Secrétaire de séance : Mme MAUDET Béatrice

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte d'exploitation de l'accueil périscolaire pour l'exercice 2022, dont le déficit s'élève à **14 249.75 euros**.

Au vu de ces éléments, un débat s'ouvre ensuite sur la révision des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'exercice 2023/2024. Monsieur le Maire précise que les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas connu d'augmentation depuis 2019 et propose de ne pas les faire évoluer pour l'année 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DECIDE de <u>ne pas augmenter</u> les tarifs de l'accueil périscolaire pratiqués en 2022/2023 et donc conserve au 1^{er} septembre 2023 les tarifs appliqués à savoir :

Quotient familial	Tarif au ¼ d'heure
Quotient inférieur à 381 €	0.38 €
Quotient entre 382 € et 686 €	0.58 €
Quotient entre 687 € et 990 €	0.68 €
Quotient entre 991 € et 1290 €	0.81 €
Quotient entre 1291 € et 1590 €	0.96 €
Quotient supérieur à 1 591 €	1.01 €
Pour les non allocataires	1.11 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus, Le Maire,

M Jean-Jacques MIRALLIÉ

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié l

ID: 044-214401028-20230703-DE04_03072023-DE